

L'Administration Communale d'Antoing
organise le concours des Façades et Jardins Fleuris, du potager
et de l'Objet Insolite dans la commune de Péronnes

REGLEMENT

- ✿ Le concours est gratuit et ouvert **exclusivement** aux habitants de Péronnes.
- ✿ Il sera composé de 4 catégories
 - La façade la mieux fleurie.
 - Le jardin fleuri (doit être visible de la voie publique).
 - Le potager (ne doit pas obligatoirement être vu de la voie publique).
 - L'objet insolite (cela peut être un arrosoir, une échelle, une brouette, une statue, un épouvantail, etc... , il sera placé n'importe où (balcon, façade, jardin), à condition que le public puisse l'apercevoir sans devoir entrer dans la propriété).
- ✿ Le concurrent, ne peut participer qu'à une seule des 4 catégories.
- ✿ Le jury sera composé de représentants d'associations horticoles, de professionnels du jardinage et de membres du Conseil Communal.
- ✿ Le passage du jury est prévu dans la deuxième quinzaine du mois de juillet 2010. La date vous sera communiquée dès votre inscription.
- ✿ Les participants recevront une affichette représentant la catégorie choisie.
Pour le concours des façades fleuries, elle sera apposée à un endroit visible de la voie publique et celle de l'objet insolite, à proximité de celui-ci.
Pour le potager, une mention spéciale dans le bas de l'affichette signalera que les visiteurs pourront avec accord du propriétaire visiter celui-ci.
- ✿ Un circuit à l'intention du public sera disponible à partir du 21 juillet à l'Office du Tourisme..
- ✿ Le concours sera doté de 600 euros de prix réparti comme suit :

PRIX

1 Prix pour la façade la mieux fleurie de Péronnes	d'une valeur de 150€
1 Prix pour le plus beau jardin fleuri de Péronnes	d'une valeur de 150€
1 Prix pour le plus beau potager de Péronnes	d'une valeur de 150€
1 Prix pour l'objet insolite	d'une valeur de 150€

- ✿ Ces prix seront uniquement attribués sous forme de chèques achats à valoir chez les commerçants de l'entité.
- ✿ Les bons d'achats seront valables jusqu'au 1er juillet 2011.
- ✿ La proclamation des résultats aura lieu dans le courant du mois de septembre
- ✿ Complétez et renvoyez le bon de participation pour le 16 juillet 2010 au plus tard à l'Administration Communale - Place Bara, 19 - 7640 Antoing

Pour tout renseignement : 069/44.69.(13)(14)

Bon de participation

Nom : Prénom :

Adresse : N° : 7640 PERONNES

Le participant ne peut cocher qu'une seule catégorie.

Participe au concours de la façade la mieux fleurie

Participe au concours de l'objet insolite

Participe au concours du jardin fleuri

Participe au concours du jardin potager

Tél/GSM :

Date et signature



Tous les participants acceptent le présent règlement et se soumettent aux décisions du Jury, qui sont irrévocables.